



Séparation de corps et dettes : qui paie quoi ?

1. Répartition des dettes entre époux

Lors de la liquidation des biens, le notaire aide à répartir les dettes selon le type et le régime matrimonial :

- Dettes ménagères (entretien du ménage, éducation des enfants) :
 - Réparties au prorata des revenus des époux, sauf dettes manifestement excessives.
- Dettes contractées par les deux époux ensemble :
 - Réparties au prorata de leur quote-part (en général moitié-moitié en communauté).
- Dettes contractées par un seul époux :
 - En séparation de biens : celui qui a contracté la dette la supporte seul.
 - En communauté : chaque époux supporte en principe la moitié, sauf si la dette a été contractée uniquement pour l'intérêt personnel du débiteur ou ses biens propres.

2. Droits des créanciers en cas de non-paiement

- Le partage des biens ne supprime pas le droit des créanciers de poursuivre l'un ou l'autre des époux pour le paiement intégral.
- Dettes ménagères et dettes contractées par les deux époux ensemble sont solidaires : le créancier peut agir contre n'importe lequel des conjoints pour le remboursement total.
- Dettes contractées par un seul époux :
 - En séparation de biens, seul l'époux débiteur est responsable.
 - En communauté, le créancier peut agir contre le débiteur pour la totalité et contre l'autre époux pour la moitié.

3. Qu'est-ce que la désolidarisation ?

**OFFICE NOTARIAL
BEZANNIER-BOUQUET & EMONET**

23 rue de la Vallée Maillard - 41000 BLOIS
Tél. 02 54 74 00 31

<https://bbe.notaires.fr>

**OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 12H ET DE 14H À 18H
LE SAMEDI DE 9H À 12H30 SUR RENDEZ-VOUS**

*Membre d'une association agréée
Le règlement des honoraires par chèques est accepté*





Nadège BEZANNIER-BOUQUET et Vincent EMONET

Notaires Associés

Successeurs de Maîtres DAMON, ARMAN
Successeurs de Maîtres RABOURDIN et DUVAL DE LAGUIERCE



- Technique qui, si acceptée par la banque, libère un époux de son obligation de rembourser la dette.
- L'autre époux devient seul responsable du prêt.
- Utilisée souvent quand un époux conserve la résidence principale et reprend seul le prêt immobilier.

Conclusion

Une analyse précise des dettes lors de la séparation est indispensable pour que chaque époux mesure ses engagements financiers et responsabilités. Le notaire joue un rôle clé dans cette évaluation et dans la négociation avec les créanciers.

**OFFICE NOTARIAL
BEZANNIER-BOUQUET & EMONET**

23 rue de la Vallée Maillard - 41000 BLOIS
Tél. 02 54 74 00 31

<https://bbe.notaires.fr>

**OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 12H ET DE 14H À 18H
LE SAMEDI DE 9H À 12H30 SUR RENDEZ-VOUS**

*Membre d'une association agréée
Le règlement des honoraires par chèques est accepté*

